

AUDIENCE AESH

2 septembre 2020

Représentants de l'administration :

Madame CARRA Inspectrice ASH, Monsieur Bouvet Secrétaire général, Madame DELERS Cheffe du Service de l'Ecole Inclusive

Pour le SE-UNSA : Catherine JAROT AESH à Laon Lydie HOSTETTLER AESH à Soissons, Jérôme VASSAUX branche ASH, Xavier LENEVEU Secrétaire académique

Les représentants de l'administration insistent sur l'importance qu'ils accordent à l'école inclusive, aux jeunes concernés et aux personnels, les AESH en particulier. AESH devient un métier reconnu et ils feront tout ce qu'ils peuvent pour améliorer les conditions des collègues.

Nous prenons acte de cette volonté et le but de cette audience est de faire remonter les problèmes rencontrés par nos collègues pour améliorer les choses.

Contrats 21 juillet

→ C'est bien. L'idéal serait une semaine plus tôt.

C'est la mise en œuvre des PIALs qui a retardé l'annonce.

L'objectif, l'année prochaine, c'est qu'un personnel connaisse son affectation avant les vacances.

La mise en place des PIALs a nécessité de regarder le travail agent par agent. On espère que l'on va pouvoir travailler dans la durée avec des PIALs stables.

De plus du fait du confinement les notifications MDPH sont arrivées massées. 350 nouvelles notifications sont arrivées au mois d'août du fait du COVID.

Les moyens en contrats AESH arrivent du Ministère en proportion des notifications.

A terme cela ne concernera plus que les nouveaux contrats. Chaque AESH reste affecté dans son PIAL (sauf s'il exprime le désir d'en changer) et sera affecté sur un ou plusieurs établissements de ce PIAL

Des calages se font encore et des personnels arriveront en établissement la semaine prochaine.

Monsieur Bouvet insiste sur la nécessité de bien accueillir les AESH en école ou établissement.

Documents envoyés

→ Les documents envoyés (vademecum et guide ressource) sont de qualité. Les collègues ont apprécié de les avoir reçus.

Nous demandons aussi à ce que soient donnés les coordonnées des enseignants référents.

Chiffres

→ Combien d'AESH ? Combien de jeunes suivis ?

Environ 1 100 AESH, 3429 élèves en situation de handicap dans l'Aisne à la rentrée.

On a presque doublé en 4 ans

Mais les moyens humains des services de gestion n'ont pas augmenté.

Les PIALS

→ Qui pilote les PIALS ? Comment sont recrutés les coordonnateurs PIAL ? Bénéficient-ils d'un quart de décharge comme stipulé dans la circulaire de rentrée 2019 ? Quel montant d'IMP dans le second degré ?

58 PIALs publics et 22 PIALs privés

Désignation des coordonnateurs par le pilote du PIAL (un Chef d'établissement ou un IEN) pour le 11 septembre.

Pas de décharge pour les coordonnateurs mais des IMP (de 0,5 IMP à 2 selon la taille du PIAL).

Un PE peut être coordonnateur.

Mme Carra dit que pour l'instant les choses doivent fonctionner comme d'habitude. Les coordos prendront leur place peu à peu. A terme ce sont les coordonnateurs qui feront les emplois du temps des collègues.

Le Service Ecole Inclusive fait le recrutement. Les nouveaux contrats sont ensuite faits par l'EPLÉ Nerval.

A terme deux employeurs : la DSDEN (pour les CDI essentiellement) ou le Lycée Nerval de Soissons.

30 AESH maxi dans un PIAL.

Les AVSco sont en ULIS.

Nous nous inquiétons de la charge de travail qui sera demandée aux coordos. Cela aura aussi des conséquences sur le quotidien des AESH. Le SE-UNSA a suivi les expériences qui ont eu lieu au LP Julie Daubié de Laon et au LP Camille Claudel de Soissons. Grace à l'implication des personnels (AESH et coordo) le bilan était positif. En augmentant la taille des PIALS et le travail des coordos, on risque de perdre en qualité et en réactivité.

→ AESH référents

Il va y avoir un appel à candidature. L'administration peut aussi solliciter directement un.e collègue qui a le profil.

Une formation sera mise en place.

L'AESH référent a vocation à être sur le terrain.

→ Confusion dans la gestion des élèves entre Ulis et PIAL, entre AVSM et AVSI. Besoin de clarifications.

Des collègues reçoivent des heures d'AVSI pour un élève. Ce sont bien des heures AVSI pour cet élève. Pendant ces créneaux l'AESH n'a pas à s'occuper des autres. Par contre s'il lui manque des heures pour arriver à sa quotité, il/elle complète son service pour les élèves du PIAL.

Par exemple pour un contrat de 27h si la collègue a 15h d'AVSI pour un élève, elle fera 12h pour les élèves du PIAL.

Attention aux dérives !!!

Les contrats

→ Des contrats de 20h ou 24h alors que la plupart des AESH souhaiteraient des contrats avec plus d'heures. Pourquoi les AESH qui le souhaitent n'ont pas plus d'heures de travail ? Le PIAL devait le permettre. C'est une déception.

L'attente est très forte !

84 contrats ont vu leur quotité augmenter.

Autorisation de cumul d'emploi. Possibilité, par exemple, de travailler en périscolaire. C'est aussi un objectif ministériel.

Mme Carra explique qu'une baisse de la quotité n'est pas normale si elle n'est pas demandée par le ou la collègue. Il faut le signaler. Cela sera rectifié dès cette année si c'est possible ou l'année prochaine. (cela a bien été le cas pour plusieurs dossiers que nous avons suivi et qui ont vu leur quotité ré augmenter cette année).

Ecrire à sei02@ac-amiens.fr avec copie à 02@se-unsa.org.

Monsieur Bouvet insiste sur la nécessité de la qualité de l'échange.

→ Les entretiens pour les CDIations ont-ils pu se tenir. Combien de refus ?

Tous les entretiens ont eu lieu. Aucun refus.

Monsieur Bouvet explique que ce n'est pas au bout de 6 ans que l'on doit s'apercevoir qu'il y a un problème. Les choses doivent être mise à plat avant. La DSDEN demandera des écrits en cas de non titularisation.

Les vœux

→ Chaque AESH a la possibilité d'émettre des vœux pour leur affectation. Mais les affectations ne correspondent pas toujours aux vœux. Quand un AESH demande une affectation en collège, il se retrouve en élémentaire et inversement. Beaucoup d'AESH sont mécontent.e.s de leur nomination.

→ Non continuité du suivi de certains élèves. Incompréhension des collègues et des familles.

→ Comment sont effectuées les affectations ? Qui procède aux affectations ? Les critères familiaux ?

→ Qui assure le pôle RH au sein de la DSDEN (gestion des contrats de travail des agents) ?

C'est compliqué de bien faire. Les AESH formulent des vœux mais qui doivent être recoupés avec les vœux des parents, des Chefs d'établissement, des familles et des référents scolaires. Priorité aux élèves. Toutes les notifications doivent être honorées. Mme Carra dit que la procédure d'affectation doit être revue pour être améliorée.

Nécessité d'un entretien avec le Chef d'établissement. Nécessaire surtout dans les grands lycées. Si pas d'entretien intermédiaire, c'est que tout va bien.

Il n'y a pas de critères familiaux pour les affectations. A moins que cela ne pose un problème avéré, on peut être affecté dans le même établissement qu'un parent.

Monsieur Bouvet reconnaît que ce qui s'est passé pour une de nos collègues est anormal. Le Chef d'établissement avait demandé son déplacement car sa fille est aussi AESH dans le collège. Aucune faute professionnelle ou problème de posture n'a été signalé et les compétences de la collègue sont reconnues. Il est attentif à ce dossier et contacte le Chef d'établissement.

La communication avec le service de gestion AVS

→ Quand un.e AESH appelle le service de gestion AVS, difficultés pour obtenir une réponse. Les échanges ne sont pas faciles !

→ Pas de réponse donnée quand l'AESH envoie un mail.

→ Pas de réponse aux courriers envoyés en recommandé.

→ Comment faire pour corriger les erreurs sur les avenants.

Besoin d'une personne ressource. Qui contacter ?

→ Le SE-Unsa souhaite être destinataire de l'organigramme du pôle de l'école inclusive/ASH02. Il faut aussi l'envoyer aux collègues

Les services prennent note.

Les choses vont se régler au fur et à mesure.

Les salaires

→ Changement d'indice

Normalement le changement d'indice se fait tout les 3 ans. Attention car un supérieur hiérarchique peut demander à rallonger ce passage. Mais il doit en parler avant. En cas de retard, contacter sei02@ac-amiens.fr.

→ Revalorisation du SMIC

Il semble qu'il y ait du retard.

Monsieur Bouvet promet de vérifier

C'est important pour le calcul de la prime d'activité.

→ Supplément familial

Une note de service sera faite.

La formation

→ Les AESH souhaiteraient des formations sur leur bassin de travail. Difficultés de déplacement pour certains.

→ Comment est élaboré le plan de formation pour les AESH ? Comment les AESH s'inscrivent aux formations ? Les AESH peuvent-ils/elles faire des demandes de formation ?

→ Les collègues souhaitent des formations communes AESH enseignants.

→ Qu'en est-il des informations qui doivent être données aux enseignants au cours des journées de pré-rentrée concernant les modules proposés dans l'Académie ?

60 heures de formation pour les nouveaux recrutés.

On réfléchit à des formations pour les AESH plus expérimentés.

Des formations en présentiel et distanciel seront proposées.

Les Modules d'Initiative Nationale sont ouverts aux AESH.

On essaye d'adapter les formations avec les besoins des collègues.

Mme Carra se dit intéressé par l'idée de formations AESH et enseignants.

Le protocole sanitaire pour les AESH

→ Pas de gel distribué aux AESH.

→ Lingettes en nombre insuffisant. A qui s'adresser quand les lingettes viennent à manquer ?

→ Pas de masques distribués à la rentrée pour les AESH sur des écoles de Saint Quentin et des Lycées privés. Quand les AESH auront-ils/elles des masques ?

Tous les personnels doivent être dotés par l'Education Nationale de 4 masques lavables. Nous faire remonter les problèmes.

Gel et savon par la collectivité sauf si accord avec la préfecture.

Masque de type 2 pour les personnels vulnérables fournis par l'EN.

Bientôt livraison de masques transparents pour les personnes qui travaillent avec des élèves mal entendants.